

Table des matières

L'incapacité professionnelle : de sa définition à son évaluation	7
Laurence MARKEY	
Introduction	8
Section 1. Tentative de définition de l'incapacité professionnelle	9
§ 1. En droit commun	9
I. De l'incapacité de travail à l'invalidité	9
II. L'incapacité personnelle, ménagère et économique	11
III. L'incapacité professionnelle	12
§ 2. En droit de la sécurité sociale	13
I. Assurance maladie-invalidité	13
II. Assurance accident du travail	14
A. <i>L'incapacité temporaire</i>	15
B. <i>L'incapacité permanente</i>	15
Section 2. Les critères d'évaluation de l'indemnisation de l'incapacité professionnelle	16
§ 1. En droit commun	16
I. Critère général d'évaluation : la valeur économique du travailleur	17
II. Critères spécifiques	18
A. <i>Perte de rémunération</i>	18
1. Durant la période d'incapacité temporaire	18
2. Durant l'incapacité permanente	20
B. <i>Les efforts accrus</i>	20
1. Durant une incapacité temporaire	21
2. Durant une incapacité permanente	22
C. <i>L'âge</i>	22
D. <i>La formation et les qualifications professionnelles</i>	23
III. L'état antérieur	23
§ 2. En droit de la sécurité sociale	26
I. En assurance maladie	26
A. <i>Les conditions médicales</i>	26

B.	<i>La formation et le parcours professionnel</i>	27
1.	Durant les six premiers mois : exercice habituel de la profession	27
2.	Durant la période postérieure aux six premiers mois d'incapacité	28
C.	<i>Facteurs socio-économiques</i>	29
II.	En accident du travail	31
A.	<i>Incapacité temporaire</i>	31
B.	<i>Incapacité de travail permanente</i>	32
1.	Critères d'évaluation	32
2.	L'état antérieur	33
	Conclusion	34
	L'incapacité ménagère dans tous ses états	35
	Pascal STAQUIET	
	Introduction	36
	Section 1. L'activité ménagère : notion	37
§ 1.	Une activité physique	37
§ 2.	Une activité domestique	37
§ 3.	Une activité dévoreuse de temps	40
§ 4.	Une activité économiquement « rentable » ?	41
	Section 2. L'incapacité ménagère : lieu de confusions	42
§ 1.	La confusion entre l'incapacité ménagère et l'aide de la tierce personne	42
§ 2.	La confusion entre la capacité et l'exercice	44
I.	L'état de santé antérieur	44
II.	L'exercice antérieur des activités ménagères	45
§ 3.	La confusion des genres	46
§ 4.	La confusion entre le temps « qui passe » et le temps « qui grimace »	47
§ 5.	La confusion des taux d'incapacités personnelle, ménagère et économique	49
§ 6.	La confusion entre incapacité ménagère importante et impotence	50
§ 7.	La confusion entre hospitalisation et absence d'incapacité ménagère	50
	Section 3. L'évaluation du préjudice ménager permanent	52
§ 1.	L'évaluation du préjudice ménager, une question de capacité « personnelle »	52

§ 2. La réparation du préjudice ménager, une question de temps	53
§ 3. La réparation du préjudice ménager, une question d'argent	55
Conclusion	59
Regards croisés des Nations Unies et de l'Europe sur le droit médical et le dommage corporel	61
Isabelle LUTTE	
Introduction	63
Section 1. Les droits de l'homme	64
§ 1. La Déclaration universelle des droits de l'homme	64
§ 2. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques	64
I. Origine	64
II. Effet direct en droit belge	66
III. Titulaires des droits	67
IV. Titulaires des obligations	68
V. Quant au recours	68
§ 3. La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales	68
I. Origine	68
II. Place de la C.E.D.H. dans le droit belge	71
III. Titulaires des droits et libertés	72
IV. Titulaires des obligations découlant de la Convention	73
V. Quant au recours	76
§ 4. La Charte européenne des droits fondamentaux	78
I. Origine	78
II. Place de la Charte dans le droit belge	79
III. Titulaires des droits	80
IV. Titulaires des obligations	81
V. Quant au recours	81
§ 5. La Convention relative aux droits des personnes handicapées	82
I. Origine	82
II. Place dans le droit belge	84
III. Le handicap et sa définition	84
IV. Le concept juridique de l'aménagement raisonnable	90
V. Titulaires des droits	93
VI. Titulaires des obligations	94
VII. Quant au recours	94

§ 6. La Constitution	94
I. Origine	94
II. Place dans le droit belge	94
A. <i>Position de la Cour de justice de l'Union européenne</i>	95
B. <i>Position de la Cour de cassation</i>	96
C. <i>Position du Conseil d'État</i>	97
D. <i>Position de la Cour constitutionnelle</i>	97
III. Titulaires des droits	98
IV. Quant au recours	98
§ 7. La diversité des instruments juridiques assurant la protection des droits fondamentaux et leur interaction	99
§ 8. L'effet des différents textes	101
Section 2. Application au droit médical et au dommage corporel	102
§ 1. L'absence des droits de l'homme (fondamentaux) dans nos débats : question d'opportunité ou simple ignorance ?	102
§ 2. Le droit de l'intégrité corporelle protégé par les articles 2 (droit à la vie) et 8 (droit à la vie privée et familiale) de la C.E.D.H.	103
§ 3. L'accès aux données médicales et leur production	105
§ 4. Les expertises médicales (volet procédural des articles 2 et 8)	106
§ 5. L'intimité du patient confrontée à la présence de stagiaires	108
§ 6. L'anamnèse	110
§ 7. Le traitement médical hors consentement	112
§ 8. Les traitements inhumains et dégradants	114
§ 9. L'éducation et l'enseignement	115
§ 10. Les risques transfusionnels	117
§ 11. Le préjudice sexuel d'une femme cinquantenaire	119
§ 12. L'espérance légitime face au changement législatif	121
Conclusion	124
Le médecin normalement prudent et diligent : carnet de conduite	125
Bernard DUBUISSON	
Introduction	126
Section 1. Considérations générales sur la notion de faute extracontractuelle (art. 1382 et 1383 C. civ.)	127
§ 1. Définition de la faute	127

§ 2.	L'élément matériel de la faute : violation d'une règle de conduite	128
I.	Les deux sources de la faute	128
II.	Règle imposant un comportement déterminé	129
	A. <i>Faute et illégalité</i>	130
	1. Précision du commandement	130
	2. Impérativité du commandement	132
	B. <i>Respect de la loi et obligation de résultat</i>	133
III.	La règle générale de prudence qui s'impose à tous	135
	A. <i>L'office du juge dans la détermination de la règle</i>	135
	B. <i>La figure abstraite de la personne raisonnable et prudente...</i>	136
	C. <i>... placée dans les mêmes circonstances concrètes</i>	137
§ 3.	L'élément moral de la faute	139
I.	Violation libre et consciente de la règle de conduite	139
II.	La connaissance de l'illégalité	141
Section 2. Considérations particulières sur la faute médicale		142
§ 1.	La violation de la règle générale de prudence	143
I.	La preuve de la faute commise dans et autour des soins prodigués au patient	143
	A. <i>L'obligation de soins est de moyens</i>	143
	B. <i>Certaines prestations peuvent être de résultat</i>	145
	1. Les prestations qui ne comportent pas d'aléa	146
	2. Les prestations non curatives	149
	3. Un dommage anormal	149
	4. Les prestations accessoires ou périphériques	150
II.	Les paramètres de la faute commise dans les soins	151
	A. <i>La compétence et l'expérience</i>	151
	B. <i>Les données actuelles et acquises de la science</i>	153
	1. Le contenu	153
	2. La méthode	154
	C. <i>Le principe de proportionnalité entre les bénéfices attendus et les risques encourus</i>	157
	D. <i>La déontologie, les bonnes pratiques et les usages de la profession</i>	159
§ 2.	La faute consistant dans la méconnaissance des droits du patient	160
Section 3. Faute médicale et dommage anormal		162
§ 1.	Faute, dommage anormal et dommage évitable	162
I.	L'accident sans responsabilité	162

II. Le dommage anormal	163
§ 2. L'arrêt de la Cour constitutionnelle du 30 novembre 2017	165
Conclusion	167
L'expertise : entre science et décision de justice	169
Valérie ENGLEBERT	
Introduction	170
Section 1. Le juge et l'expert	172
§ 1. La mission du juge	172
§ 2. L'apport de l'expert	173
Section 2. L'expert et la science	174
§ 1. Le devoir de savoir	175
§ 2. Le devoir d'expliquer la science	178
Section 3. L'expert et la décision de justice	178
Préambule : le registre national des experts judiciaires	178
§ 1. Le rôle de l'expert	180
§ 2. Le rapport d'expertise	181
I. Caractéristiques	181
II. La première étape : le dommage	182
A. <i>Les lésions</i>	182
B. <i>Le lien causal</i>	183
C. <i>L'état antérieur</i>	184
III. La deuxième étape : les incapacités	184
A. <i>Les troubles subis par la victime</i>	184
B. <i>Les notions d'incapacité personnelle, ménagère et économique</i>	185
§ 3. L'intégration du rapport d'expertise dans la décision judiciaire	188
I. La faute	188
A. <i>Les faits et leur preuve</i>	188
B. <i>Les critères de la faute</i>	189
C. <i>Quelques illustrations</i>	191
II. Le lien causal	194
A. <i>Causalité juridique</i>	194
B. <i>Causalité médicale</i>	195
III. Le dommage et son indemnisation	196
A. <i>Identification des lésions et séquelles en relation causale avec le fait dommageable</i>	196

B. <i>Évaluation du dommage</i>	197
C. <i>Indemnisation du dommage</i>	200
Conclusion	200
L'accident médical sans responsabilité et le dommage anormal	203
Quentin ALALUF	
Introduction	204
Section 1. Notion d'accident médical sans responsabilité	205
§ 1. La définition légale	205
§ 2. Les conditions requises	205
§ 3. La notion de dommage anormal	206
I. Le rappel de la loi	206
II. L'existence de deux critères alternatifs	207
III. Le critère de l'état actuel de la science	207
IV. Le critère de l'état du patient et de son évolution objectivement prévisible	210
A. <i>Contenu du critère</i>	210
B. <i>La complication imprévisible</i>	211
C. <i>Le dommage disproportionné</i>	214
V. Quant à la pertinence des deux critères découlant de l'exposé des motifs	216
Section 2. Les seuils de gravité	222
§ 1. La nécessité d'un dommage suffisamment grave	222
§ 2. L'invalidité égale ou supérieure à 25 %	223
§ 3. L'incapacité temporaire de travail	225
I. La situation des patients n'exerçant pas une activité professionnelle	225
II. Le taux de l'incapacité temporaire de travail	226
§ 4. Les troubles particulièrement graves, y compris d'ordre économique	228
§ 5. Le décès	230
Conclusion	230

Le retard de paiement des indemnités dues par l'assureur	233
Marcel FONTAINE	
Introduction	234
Section 1. Pluralité d'assurances : normes facilitant le recours direct contre un assureur déterminé	238
§ 1. Assurances multiples	238
§ 2. Initiatives des assureurs en cas de pluralité d'assurances	239
Section 2. Normes relatives à la gestion du sinistre et au retard de paiement en soi	242
§ 1. Remèdes de droit commun – Intérêts	242
§ 2. Solutions légales propres à l'assurance	245
I. Assurance incendie, risques simples	245
II. Assurance R.C. automobile	247
III. Événements catastrophiques	248
A. <i>Catastrophes naturelles</i>	248
B. <i>Catastrophes « technologiques »</i>	249
C. <i>Attentats terroristes</i>	250
§ 3. Initiatives des assureurs – Règles de conduite et recommandations	252
§ 4. Délais de paiement : éléments de synthèse	255
Section 3. Deux réflexions finales – Vœu au législateur	257
§ 1. <i>Hard law</i> et <i>soft law</i>	257
§ 2. Une règle générale concernant le paiement de l'indemnité ? Droit comparé et droit belge	261
Conclusion	265
Le recours direct de l'employeur public	269
Valéry DE WULF	
Introduction	270
Section 1. Chronique de jurisprudence récente	270
§ 1. Le recours propre des entités fédérées pour les accidents dont sont victimes les enseignants (C. const., arrêts n° 7/2017 du 25 janvier 2017, n°s 77/2017 et 79/2017 du 15 juin 2017 ; Cass., 22 juin 2017 et 3 novembre 2017)	270
§ 2. Le cas particulier des fonctionnaires européens (C.J.U.E., 15 octobre 2015 et Cass., 27 novembre 2017 et 16 février 2018)	275

§ 3.	Le dommage se limite aux paiements que l'employeur a opérés sans bénéficié de la contrepartie normale de prestations de travail (C. const., arrêt n° 136/2016 du 20 octobre 2016; Cass., 16 février 2018), en ce compris le précompte professionnel, même pour les agents de l'État belge (Cass., 8 février 2016), mais à l'exclusion du pécule de vacances (Cass., 26 janvier 2017)	283
§ 4.	Le lien causal entre la faute et le dommage, et la force probante des rapports du Medex (Cass., 8 septembre et 12 octobre 2016; Bruxelles, 5 septembre 2017)	285
§ 5.	L'absence de différence de traitement entre les tiers responsables, selon la nature de la relation de travail de la victime (C. const., arrêt n° 10/2018 du 1 ^{er} février 2018)	286
Section 2.	<i>Much ado about nothing?</i>	290
§ 1.	Proposition d'une grille de lecture des « <i>loondoorbetalingsarresten</i> »	291
§ 2.	Application à d'autres obligations imposées aux pouvoirs publics	293
§ 3.	Application à des réclamations formulées par des personnes de droit privé	296
§ 4.	La délicate délimitation du préjudice réparable	299
Conclusion		299
Non au capital! Plaidoyer pour la rente		303
Jean-LUC FAGNART		
Introduction		304
Section 1. L'indemnisation par le versement d'un capital		304
§ 1.	La méthode forfaitaire	304
I.	La notion de forfait	304
II.	Les conditions de la méthode forfaitaire	305
A.	<i>Rappel des principes</i>	305
1.	Le contrôle de forme	306
2.	Le contrôle du fond	306
B.	<i>Application des principes</i>	307
1.	Du dommage inestimable à la peine privée	308
2.	Un dommage estimable: le préjudice corporel	309
III.	Du bon et du mauvais usage	309
A.	<i>Les bases forfaitaires</i>	310
B.	<i>La méthode du point</i>	310
C.	<i>Les forfaits globaux</i>	311
1.	Appréciation générale	311
ANTHEMIS		377

2.	Un exemple particulier : le préjudice esthétique	312
§ 2.	La méthode de la capitalisation	313
I.	La notion de capitalisation	313
II.	Les conditions de la capitalisation	313
A.	<i>La permanence n'est pas l'éternité</i>	313
B.	<i>La permanence n'est pas l'invariabilité</i>	313
1.	Les variations insignifiantes	314
2.	Les variations substantielles	314
C.	<i>La fable du dommage « linéaire et récurrent »</i>	315
1.	Manque de rigueur dans le langage	315
2.	Manque de rigueur dans le raisonnement n° 1	316
3.	Manque de rigueur dans le raisonnement n° 2	316
III.	Du bon et du mauvais usage de la capitalisation	317
A.	<i>Tables stationnaires ou tables prospectives ?</i>	317
B.	<i>Annuités viagères ou annuités temporaires ?</i>	319
C.	<i>Vie moyenne ou vie médiane ?</i>	320
1.	Notions	320
2.	Discordances	320
3.	Choix	322
D.	<i>Annuités certaines ou annuités viagères ?</i>	323
E.	<i>Le taux technique de capitalisation</i>	324
1.	Le taux de placement	325
2.	Le taux d'inflation	328
3.	Le taux réel	328
F.	<i>Synthèse</i>	329
§ 3.	Conclusion	331
Section 2. L'indemnisation par le versement d'une rente		332
§ 1.	Les questions techniques	334
I.	L'indexation	334
II.	La révision	334
III.	Le régime fiscal	336
§ 2.	Les questions d'opportunité	337
I.	Les avantages de la rente	337
II.	Les inconvénients de la rente ?	338
A.	<i>Le service des rentes</i>	338
B.	<i>Le service des honoraires</i>	339
C.	<i>La paix judiciaire</i>	339
D.	<i>Le risque d'insolvabilité du débiteur</i>	339

III.	Du bon et du mauvais usage de la rente	340
A.	<i>La rente réservée au dommage patrimonial ?</i>	340
B.	<i>La rente réservée à certaines victimes ?</i>	341
C.	<i>Une vraie limite : les dommages mineurs</i>	341
D.	<i>La rente obligatoire ?</i>	341
E.	<i>Avant-projet de réforme</i>	342
Conclusion		342
De confidences entre deux portes à une meilleure description des difficultés des personnes lésées		345
Isabelle LUTTE et Anouk GILLE		
I.	La compréhension de l'environnement de la personne lésée	348
I.1.	Questions communes pour les hommes et les femmes	348
I.2.	Questions pour les enfants	348
II.	Les répercussions dans la vie « ménagère »	349
II.1.	La gestion administrative et les déplacements	349
II.1.1.	Questions communes pour les hommes et les femmes	349
II.1.2.	Questions spécifiques pour les enfants	352
II.2.	Les tâches ménagères courantes	353
II.2.1.	Questions communes pour les hommes et les femmes	353
II.2.2.	Questions spécifiques pour les enfants	356
II.3.	L'entretien du jardin	357
III.	Les répercussions dans la vie professionnelle	358
IV.	Les répercussions sur les loisirs et les activités sociales	359
IV.1.	Questions communes pour les hommes et les femmes	359
IV.2.	Questions pour les enfants	359
V.	Les difficultés à prendre soin de soi et de sa famille	360
V.1.	Prendre soin de soi	360
V.1.1.	Questions communes pour les hommes et les femmes	360
V.1.2.	Questions spécifiques pour les femmes	362
V.1.3.	Questions spécifiques pour les hommes	362
V.1.4.	Questions pour les enfants	363
V.2.	Prendre soin de sa famille	364
VI.	Les conséquences de l'accident dans les relations avec autrui, y compris les relations sentimentales et les relations sexuelles	365

VI.1. Questions communes pour les hommes et les femmes	365
VI.2. Questions spécifiques pour les femmes	366
VI.3. Questions spécifiques pour les hommes	366
VI.4. Questions pour les enfants	366
VII. Les conséquences de l'accident sur le parcours scolaire de la victime	366